

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2025-06-11 du 26 juin 2025 portant synthèse et feuille de route issues du groupe de travail « Quelles actions mettre en œuvre pour que la fonction publique hospitalière (FPH) mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP ? »

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.351-7 et suivants ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2023 portant nomination au comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 51, 74 et 75 ;

Vu la délibération n°2024-01-01 du 29 janvier 2024 du comité national portant composition du groupe de travail intitulé « Quelles actions mettre en œuvre pour que la fonction publique hospitalière (FPH) mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP ? » ;

Considérant les travaux du groupe de travail conduisant à formuler des conclusions et des préconisations ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1- De valider la synthèse issue des travaux en groupe de travail (constat général et orientations en découlant).
- 2- De valider la feuille de route structurée autour de quatre objectifs :
 - Objectif 1 : inciter et accompagner les employeurs pour mobiliser plus et mieux les aides du FIPHFP, notamment au profit des plus petits établissements (volet aides) ;
 - Objectif 2 : inciter et d'accompagner les plus gros employeurs pour structurer une politique emploi-handicap et aller vers un conventionnement avec le FIPHFP (volet conventions) ;
 - Objectif 3 : développer les actions d'information et de communication sur les missions et les modalités d'action du FIPHFP, avec des actions ciblées et adaptées à la FPH
 - Objectif 4 : professionnaliser les acteurs et renforcer les partenariats, afin de développer l'expertise et de nouvelles actions dans le champ de l'emploi et du handicap

La synthèse est jointe en annexe de la présente délibération.

- 3- La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2025-06-11 du 26 juin 2025 portant synthèse et feuille de route issues du groupe de travail « Quelles actions mettre en œuvre pour que la fonction publique hospitalière (FPH) mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP ? »

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 22

Nombre de membres votants : 15

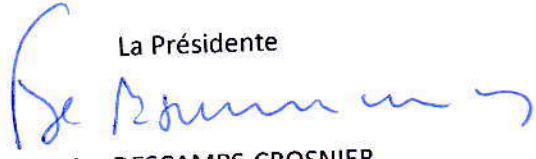
Abstentions : 0


Nombre de voix « Pour » : 15

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~.

A Paris, le 26 juin 2025

La Présidente

Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice

Marine NEUVILLE